



NEWS
MAI
2012



Et Maintenant !

Il n'est pas du ressort, et encore moins des attributions d'un Syndicat de donner des consignes de vote ou de se féliciter de l'élection d'un candidat plutôt qu'un autre...

Par contre, un Syndicat qui se revendique de la Charte d'Amiens, qui régit notre fonctionnement, indique, dans son préambule :

«... **que le Syndicalisme ne saurait être indifférent à la forme de l'Etat...** »

Il s'avère, que chacun des deux candidats finalistes a évoqué, unanimement, dans son programme la question de la rémunération « **indécentes** » des dirigeants.

L'un parlant même de **trahison des valeurs** de l'entreprise et l'autre voulant **plafonner** ces mêmes rémunérations à **20 fois le SMIC !!!**

A chaque Négociation, quand il s'agit d'augmenter le pouvoir d'achat et les conditions de vie des salariés (frais Km, prêts bancaires, frais de garde d'enfants, etc...) de la CR on nous ressort le même discours ironique ; dites nous ce dont vous avez besoin, on vous dira comment vous en passer.

RIEN pour NOUS

Mais beaucoup, voire trop pour la classe dirigeante, ou alors des primes dites de **SUPERFORMANCE** pour une « **élite** » dont on ne connaît **RIEN** des critères d'attribution (quantité, qualité, objectivité, subjectivité ?!). Nous vous invitons à lire sur ce point les questions posées par vos élus Délégué du Personnel **FO**.

Pour conclure, nous portons, une fois de plus les rémunérations (**indécentes ?!**) attribuées aux principaux dirigeants de l'Entreprise CRCAM35 afin que chacun se fasse une idée...

Mr Yves NANQUETTE : **383 101€*** au titre des 11 mois de 2010 !!!

Mr Guillaume ROUSSEAU : **362 315€*** au titre de l'exercice 2011 !!!

(ces rémunérations s'entendent fixe + variable ; quand même !)

Il bénéficie d'un véhicule de fonction*, d'indemnité de logement* ou d'un logement de fonction* !!!

Le Président sortant... Mr Alain DAVID ayant bénéficié de **81 894€*** !

Syndicalement Votre !

A NOTER : Le Salaire (**bien**) MOYEN d'un salarié de la CR est de 33428€** sachant que les salaires les moins élevés sont à 25 216€

* source rapport du Président du Conseil d'Administration de la CRCAM35 au titre de la Loi sur la sécurité financière –exercice 2011- disponible sur le site CA Ille et Vilaine informations réglementées.

** source bilan social 2011, indicateur 211

Quoi de neuf au CE:

Mutuelle : Le CE et la Commission Mutuelle sont en pourparler avec des assureurs mutualistes pour renégocier notre contrat complémentaires santé : Agrica, Mutuelle Verte, Macif/AG2R.

NICE : « *Instabilité de la plateforme, maîtrise du processus perturbé, le RUN quotidien n'est pas démontré, le stock d'anomalies reste élevé, il faut démontrer la fluidité et la régularité ainsi que la capacité d'organisation post-bascule...* » dixit la Direction. C'est pourquoi vos élus FO ont été les seuls à voter CONTRE le projet V1.

NICE (suite): la Direction a affirmé et confirmé ne pas vouloir remettre en cause les congés post-bascule... Nous aurons, par contre la joie d'ouvrir samedi matin 9 juin la porte à nos clients pour échanger avec eux autour d'une bouteille de champagne!!! L'après midi est offert pour le réseau SAUF agence téléphone et centres commerciaux on s'en serait douté !!! À vos crayons et ardoises ...

ASTUCE DE Mr LULU:

Les chiffres utiles de la protection sociale :

PRESTATIONS FAMILIALES

(Montants mensuels)

Prestations "allocations familiales"

1 enfant (DOM exclusivement)	23,35
2 enfants	127,05
3 enfants	289,82
par enfant supplémentaire	+ 162,78

Majoration

Enfant de 11 à 16 ans	35,74
Enfant de + 16 ans	63,53

Allocation forfaitaire

famille de 3 enfants et + dont l'aîné a 20 ans Versement mensuel automatique sans cond. de ressources pendant une année maxi	80,33
--	-------

Complément familial

(sous conditions de ressources)	165,35
---------------------------------	--------

Allocation Journalière de Présence

(sous conditions - dans la limite de 22 jours)	(AJPP)
Personne seule / jour	42,20
Couple / jour	50,14
Complément pour frais si dépenses > à 108,49	107,95

Allocation rentrée scolaire

(sous conditions de ressources)	
Pour les enfants de 6 à 10 ans	287,84
Pour les enfants de 11 à 14 ans	303,68
Pour les enfants de 15 à 18 ans	314,24

**La suite téléchargeable
en PDF sur notre blog :**

www.focam35.over-blog.fr

Flash spécial :

Pour mémoire, Barbara Liot ex collègue de Rennes Hotel de Robien a été licencié en fin 2010 pour avoir notamment déplaçonné une CB sans l'aval de son Responsable Hiérarchique A Grignon. Défendue par FORCE OUVRIERE, elle a saisi le Tribunal des prud'hommes de Rennes. En première instance, ce même Tribunal à condamné la CR à verser environ 17000€+le remboursement des indemnités de chômage. La CR à fait appel de ce jugement...

FO

**Libres !
Indépendants !
Déterminés !**

Les échos des délégués du personnel:

1) A l'occasion des vœux présentés par Mr MIGIGNAC, il a été dévoilé le versement d'une prime dite de « Superformance » d'un montant de 100 000€. Outre le fait que cette prime n'a pas été négociée avec les interlocuteurs sociaux, les Délégués du Personnel FORCE OUVRIERE demandent à connaître:

- les taux de chargement (parts patronale et salariale)
- les critères d'attribution (tant qualitatif que quantitatif)
- le mode et date de versement
- le nombre de bénéficiaires par sexe, par classe d'emplois

36 Collaborateurs ont été récompensés. 17 affectés au Réseau, 19 affectés à la COURROUZE.

2) La mise en place du PERCO va voir le jour prochainement. Les Salariés ont aussi la possibilité d'alimenter le régime supplémentaire dit du 1.24% par le versement de jours de congés. Pour rappel ce régime est alimenté à hauteur de 0.62% à charge du salarié, autant par l'employeur. Dans le cas de l'alimentation par adhésion volontaire (€uros, CET) les Délégués du Personnel FORCE OUVRIERE demandent la rédaction d'un avenant à notre accord CET afin de permettre, aux salariés qui le souhaitent l'alimentation de ce régime par des jours de congés.

Cette question relève des instances de négociation.

3) Des agents vont être mobilisés, le lundi ou sur des jours de congés, afin de réaliser les tests nécessaires à la bascule. Même si les conditions de rémunération sont satisfaisantes, il n'en demeure pas moins que cela contraint un certain nombre d'entre eux, notamment au regard de la garde d'enfants. Les Délégués du Personnel FORCE OUVRIERE réclament :

- la possibilité que ces agents viennent accompagnés de leurs enfants, à titre exceptionnel.
- ou bien la prise en charge des frais supplémentaires de garde.

Par ailleurs, Les Délégués du Personnel FORCE OUVRIERE indiquent qu'en cas de rappel d'un salarié en congés, celui-ci bénéficie des dispositions de l'article 19, à savoir l'octroi de deux jours de congés supplémentaires et le remboursement de ses frais.

Nous vous remercions du satisfecit sur les conditions de rémunérations mises en place à l'occasion de ces actions. Votre question relève de l'instance de négociation.

4) L'ambiance générale de l'agence téléphone est tendue en ce moment alors même que les résultats commerciaux (REC supérieur à 100%) sont au rendez-vous, que les challenges nationaux GAV sont remportés pour la 2nd année consécutive et que les collègues travaillent tous dans le même sens pour l'atteinte d'objectifs importants fixés par la Direction. Une pression hiérarchique omniprésente ces dernières semaines s'est installée afin d'atteindre un taux de CRE et de décroché : que se passe-t-il ? Les mails envoyés à nos collègues par leur hiérarchie pleuvent en ce moment et toujours avec la trame :

CONSTATATION DU PROBLEME / MISE EN CAUSE DU COLLEGUE / DEMANDE DE SOLUTION PAR LE COLLEGUE / MOYENS ATTENDUS.

Nos collègues seraient ils devenus moins compétents ?

Les formations NICE et la RC 2.0 empoisonneraient-elles la vie de nos chefs ?

Les objectifs fixés de taux de décroché seraient-ils trop importants suite au passage langage naturel ?

Les délégués du personnel FORCE OUVRIERE demandent à la Direction de se pencher sur le cas de l'agence téléphone, notamment au regard des conditions de travail.

L'activité téléphonique actuelle nécessite un peu plus de pro-activité sur la prise d'appels et son animation.

Devant cette situation et étant confrontés à des pics d'appels, nous densifions notre communication collective sur les périodes sensibles afin de procurer une meilleure vision de l'activité téléphonique avec un rappel régulier des bonnes pratiques à observer pour permettre d'optimiser la qualité de service procurée aux clients.

Nous communiquons occasionnellement vers les conseillers qui n'atteignent pas les normes métiers de prise d'appels afin d'en comprendre les raisons, et de leur procurer les moyens de progresser. Parallèlement, nous félicitons ceux dont l'activité téléphonique et l'activité commerciale atteignent voire dépassent les normes métiers sur ces même périodes et cherchons à faire partager les bonnes pratiques.

Nous tenons à rappeler que l'ambition fixée sur la prise d'appels est identique à celle de 2011, que Le langage naturel n'a donc pas d'impact, et que nous ne constatons pas de dégradation de l'ambiance générale sans quoi ces challenges ne pourraient être gagnés.

**Ne vous laissez pas faire
PARLEZ-EN
DANS VOTRE SYNDICAT!
Avec Force Ouvrière**

5) : Don de jours de repos

Le 25 février 2012, l'Assemblée nationale a adopté une proposition de loi visant à permettre le don de jours de repos à un parent d'un enfant gravement malade avec l'accord de l'employeur, que compte faire la Direction ? Est-ce que ce sera sous forme d'un pot commun distribué par la CR ou sous une autre forme ?

Nous sommes à l'écoute des organisations syndicales sur ce sujet pour déterminer la meilleure modalité d'application.

6) Règles d'utilisation des parkings

Nous pouvons nous apercevoir via des messages provenant des moyens généraux (e-mail de S Payoux du 30/01) que les salariés rencontrent des problèmes pour se garer à la CR, notamment lorsqu'ils arrivent après 9h00. Est-ce que la Direction est consciente de ces soucis ? Que compte-t-elle faire ? Les salariés amers soulignent le fait que lors des réunions pré-déménagement vers la Courrouze, C Lamour insistait sur le fait « qu'il n'y aurait plus aucun soucis de parking dans la nouvelle caisse ».

Le parking extérieur de 20 places en face du parvis de notre Caisse Régionale est exclusivement réservé aux clients du CA, des filiales et des locataires Eolios. Un parking extérieur situé de l'autre côté du boulevard MERMOZ est à disposition des salariés en sus des places du parking silo et sous-sol.

7) Lieu des formations NICE

Les formations NICE commencent ces jours-ci et les salariés s'interrogent sur la pertinence du choix du lieu de formation : est ce que le lieu d'habitation ou d'affectation du collaborateur a été pris en compte pour le déplacement vers le lieu de formation ? Certains salariés se croisent presque sur le trajet ...

Les lieux d'affectation ont été pris en compte dans l'organisation des sessions de formation. Les lieux de formation sont indiqués dans les choix opérés par les managers. Compte tenu des places disponibles dans chaque lieu, il peut y avoir à la marge des formations sur des sites un peu plus éloignées du lieu d'affectation.

8) : Déplacements professionnels liés aux formations NICE

Toujours concernant les formations NICE et de l'éloignement du lieu de formation par rapport au lieu d'affectation quotidien du salarié, FORCE OUVRIERE souhaite que la Direction rappelle les règles en vigueur ou que les responsables d'unité ne mettent pas de « bâtons dans les roues » au salarié qui déclarera des heures supplémentaires ou complémentaires liées à ce déplacement. Il y a quelques années un différend avait eu lieu lorsqu'un salarié avait déclaré des heures supplémentaires liées à un déplacement à Paris et que Mr Leroux s'était indigné de cette pratique.

Un rappel sur la gestion des heures sera effectué auprès des managers et formateurs.



BULLETIN D'ADHESION

Nom : Prénom :

BP/Sce : Classification : AA TAU RM

MAIL :@.....

Adhère à la section syndicale FORCE OUVRIERE du CAM d'I et V

J' autorise la section FO du CAM 35 à prélever le montant de mes cotisations () sur mon compte (joindre un RIB)*

Date :

Signature :

*Bulletin à retourner à vos Délégués Syndicaux FO :
Local syndical FO boîte courrier 62*

(*) **Montant de la cotisation Trimestrielle :**

- Employé(e) : 29 Euros
- TAU : 32 Euros
- RM : 37 Euros

